

Réservé à La Financière agricole

Numéro du client

**1. Identification du cessionnaire**

Nom du cessionnaire	Numéro de téléphone
Adresse (Numéro civique, rue ou rang, municipalité)	Code postal

**2. Acte d'aliénation**

Nom du cédant		Numéro de téléphone
Adresse (Numéro civique, rue ou rang, municipalité)		Code postal
Numéro du client	Numéro de prêt(s)	Date de signature de l'acte d'aliénation Année Mois Jour
Nom du cédant		Numéro de téléphone
Adresse (Numéro civique, rue ou rang, municipalité)		Code postal
Numéro du client	Numéro de prêt(s)	Date de signature de l'acte d'aliénation Année Mois Jour
Nom du cédant		Numéro de téléphone
Adresse (Numéro civique, rue ou rang, municipalité)		Code postal
Numéro du client	Numéro de prêt(s)	Date de signature de l'acte d'aliénation Année Mois Jour

**3. Prise de possession**

Y a-t-il eu occupation du bien avant la conclusion de l'acte d'aliénation? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Dans l'affirmative, veuillez indiquer la date de prise de possession Année Mois Jour
---	---

**4. Remarques**

--

**5. Identification du notaire instrumentant**

Nom	Numéro de téléphone
Adresse (Numéro civique, rue ou rang, municipalité)	Code postal
Signature du notaire instrumentant	Date Année Mois Jour

## **6. Communication des renseignements personnels**

Le personnel autorisé de La Financière agricole du Québec traite de façon confidentielle les renseignements personnels qui lui sont confiés. Ces renseignements sont indispensables pour la gestion et l'administration des programmes. Ils ne seront communiqués qu'aux seules personnes, mandataires et organismes autorisés, selon les modalités prévues dans la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Ils pourront également servir à des fins de recherche, de statistique, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification, le tout dans le respect des dispositions de la Loi.

Vous pouvez aussi vous prévaloir des droits d'accès et de rectification prévus dans la Loi, en vous adressant à La Financière agricole du Québec.

Pour plus d'information, consultez la [Politique sur la protection des renseignements personnels](#).